

Aux pharmaciens

Printemps 2003

ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro du printemps 2003 du bulletin trimestriel des Services de santé non assurés (SSNA). First Canadian Health (FCH) est maintenant rendue à sa cinquième année à titre de responsables du traitement des demandes de paiement du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

FCH tient à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez à offrir aux membres inscrits des Premières nations et aux Inuits bénéficiaires du programme des SSNA.

Comme d'habitude, vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. N'hésitez pas à communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-511-4666** ou à écrire à l'adresse suivante :

Relations avec les fournisseurs FCH
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto (Ontario) M4N 3N1

COORDINATION DES SERVICES AVEC LA LISTE DES MÉDICAMENTS À USAGE RESTREINT DU PROGRAMME DE MÉDICAMENTS DE L'ONTARIO (POUR LES PHARMACIES DE L'ONTARIO SEULEMENT)

Pour les bénéficiaires admissibles du programme des SSNA de plus de 65 ans et si vous êtes situés en Ontario, vous devez coordonner les prestations pharmaceutiques avec le *Programme de médicaments de l'Ontario*. Si les médicaments se trouvent sur la liste des médicaments à usage restreint du *Programme de médicaments de l'Ontario*, vous devez obtenir de leur part une autorisation préalable. Il peut s'agir pour vous de contacter le prescripteur pour que l'ordonnance soit rédigée sur le formulaire des médicaments à usage restreint du *Programme de médicaments de l'Ontario*. Vous devez documenter et garder les détails au dossier du bénéficiaire des SSNA aux fins de révision lors d'une éventuelle vérification sur place.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter la section 4 de la *Trousse d'information pour le pharmacien/fournisseur d'ÉFMF (TIPFE)* qui traite de la coordination des services

MISE À JOUR DE LA LISTE DES MÉDICAMENTS (LDM) DES SSNA POUR LE PRINTEMPS 2003 ET RÉIMPRESSION DU 1^{ER} AVRIL 2003

Vous trouverez ci-joint la mise à jour du printemps 2003 de la *Liste des médicaments* des SSNA. Les changements (ajouts et médicaments qui ne sont plus fabriqués par le manufacturier) annoncés dans la mise à jour ci-jointe se trouvent sur la LDM des SSNA réimprimée en date du 1^{er} avril 2003.

Si vous avez demandé une copie sur papier de la LDM des SSNA réimprimée en date du 1^{er} avril 2003, vous recevrez bientôt cette copie.

Vous pouvez également télécharger la LDM des SSNA ainsi que la mise à jour ci-jointe à l'adresse Internet suivante :

www.hc-sc.gc.ca/dgspni/ssna/pharmacie/listedesmedicaments

Si vous désirez que votre nom soit ajouté sur la liste de distribution pour recevoir une copie sur papier de la LDM réimprimée, vous pouvez remplir le formulaire ci-après. Veuillez envoyer par télécopieur toute la page au **(613) 941-6249** d'ici le 1^{er} juin 2003 au plus tard. Après cette date, les copies sur papier de la LDM des SSNA en date du 1^{er} avril 2003 ne seront plus fournies.

Nom : _____

N^o de fournisseur : _____

N^o et nom de la rue : _____

Ville : _____

Prov. / Code postal : _____

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-511-4666**.

CORRECTION D'ADRESSE : OÙ SOUMETTRE LES DEMANDES DE PAIEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE LA BANDE N^o 047 MIAWPUKEK

Dans notre dernier bulletin, sous le titre *Soumission des demandes de paiement pour les bénéficiaires de la bande n^o 047 Miawpukek (anciennement Conne River)*, les adresses indiquées pour l'envoi de toutes les demandes de paiement ayant une date de service antérieure au 1^{er} novembre 2002 étaient erronées.

Les demandes de paiement ayant une date de paiement antérieure au 1^{er} novembre 2002 doivent être envoyées à :

Abs Susan Stockman
Direction générale de la santé des Premières nations
et des Inuits
Santé Canada
Centre Maritime
1505, rue Barrington
15^e étage, Bureau 1525
Halifax NÉ B3J 3Y6

Les premières demandes de paiement soumises pour des enfants âgés de moins d'un an et qui ne sont pas encore inscrits auprès du ministère des Affaires indiennes et les demandes de paiement soumises à nouveau après une période dépassant 30 jours, ayant une date de service identique ou postérieure au 1^{er} novembre 2002, doivent toujours être envoyées à :

Service de traitement des demandes de paiement des
SSNA de FCH
5770, rue Hurontario, 10^{ème} étage
Mississauga ON L5R 3G5

Si vous avez des questions à ce propos, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-511-4666**.

CHANGEMENT D'ADRESSE DU BUREAU RÉGIONAL DE LA DGSPNI POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET LE NUNAVUT

Afin d'identifier le Nunavut séparément des Territoires du Nord-Ouest, l'adresse du bureau régional de la DGSPNI pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut a été changée :

Nunavut

DGSPNI Nunavut
Direction générale de la santé des Premières nations
et des Inuits
Santé Canada
14^e étage, localisateur postal 3914A
Édifce Sixty Queen
60, rue Queen
Ottawa ON K1A 0K9

Territoires du Nord-Ouest

DGSPNI Territoires du Nord-Ouest
Direction générale de la santé des Premières nations
et des Inuits
Santé Canada
14^e étage, localisateur postal 3914A
Édifce Sixty Queen
60, rue Queen
Ottawa ON K1A 0K9

Ces adresses mises à jour figurent sur le répertoire d'adresses ci-joint daté du mois d'avril 2003.

De plus, ces adresses mises à jour figurent également sur les lettres de confirmation des autorisations préalables d'articles d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFM).

ADRESSE INDIQUÉE SUR LES LETTRES DE CONFIRMATION D'AUTORISATIONS PRÉALABLES DES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA DGSPNI DU YUKON ET DE L'ATLANTIQUE

Suite au changement de l'adresse des bureaux régionaux de la DGSPNI du Yukon et de l'Atlantique annoncé dans le bulletin de l'hiver 2002-2003, vous remarquerez que les adresses mises à jour sont maintenant indiquées sur les lettres de confirmation des autorisations préalables d'articles d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFM).

Veillez trouver ci-joint le répertoire d'adresses mis à jour pour votre *Trousse d'information pour la pharmacie et le fournisseur d'ÉMFM (TIPFE)* du programme des SSNA. Veuillez remplacer le répertoire d'adresses existant par le nouveau.